



Conseil communal Cossonay  
Commission d'étude du préavis n° 01/2018

**Au conseil Communal de Cossonay**

Cossonay, le 4 mai 2018/LAZ

### **Rapport de la Commission désignée pour l'étude du préavis municipal N° 1/2018**

- Préavis N° 01/2018 : Projet de changement de la conduite d'eau potable, construction de collecteurs d'eaux claires et usées, création de trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du Stand.

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par le Bureau du conseil pour étudier le préavis municipal 1/2018, composée des membres soussignés, s'est réunie en date du 24 avril 2018 en présence de Monsieur Claude Moinat (municipal) et Monsieur Christophe Leuenberger (responsable du service technique). Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs réponses détaillées à nos diverses questions en lien avec ce projet.

La commission s'est à nouveau réunie le 14 mai 2018 afin d'établir le présent rapport. La finalisation s'est faite par échange de courriers électroniques.

#### **Préambule :**

Comme cité dans le préavis, le chemin du Stand était destiné à permettre l'accès à quelques habitations et à une entreprise bien connue dans la région ainsi qu'au stand de tir situé à l'ouest dudit chemin. Il n'a subi pratiquement aucun entretien ou travaux majeurs au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, la situation du quartier a radicalement changé. Cette zone est devenue un des axes de développement de la commune de Cossonay consécutivement à l'adoption du Plan général d'affectations (PGA) en 2014. Les éléments visibles sont les constructions en cours de deux immeubles sur la parcelle N° 364 et 365, un immeuble actuellement en construction et un deuxième à l'étude sur la parcelle 367 et sur la parcelle 366, aujourd'hui fractionnée en 4 parcelles (N° 366, 1322, 1323, 1325, anciennement propriété de la famille Rod), nous pouvons observer également 4 immeubles terminés. En complément, le plan de quartier La Condémine-Stand qui a été adopté par le conseil communal le 13.02.2017 et en voie de ratification par le canton, viendra compléter le développement de la zone sur la parcelle n°359.



La nécessité de boucler la boucle est d'actualité : terminer les liaisons du réseau d'eau potable et protection incendie, le séparatif eau claire et eau usée, ainsi que l'équipement des services usuels pour le nouveau quartier du chemin du Stand et du chemin du Geôlier. Le choix du bureau de planification ingénieur s'est d'ailleurs porté sur celui qui a réalisé la première étape (chemin du Geôlier) dans une logique de continuité technique et économique (bureau Gérard Chevallier à Morges).

### **Projet :**

Au vu de ce qui précède, les infrastructures du chemin du Stand sont devenues obsolètes et ne répondent plus aux normes et exigences imposées par le développement de la zone.

Aujourd'hui, le projet va permettre de parachever la réflexion de la municipalité quant aux différentes voies d'accès par le chemin du Geôlier et le chemin du Stand, la gestion et la sécurité du trafic dans le nouveau quartier en sens unique et finaliser le bouclage du réseau d'eau potable et protection incendie ainsi que la mise en séparatif de l'ensemble du quartier, tout en intégrant l'aspect du développement durable, principalement par l'équipement d'éclairage public équipée de LED dernière génération, et dans la mesure du possible par un revêtement final du chemin du Stand avec un bitume recyclé, sans oublier de larges trottoirs pour le déplacement des piétons (mobilité douce).


La commission s'est inquiétée de savoir si les différents intervenants comme : Romande énergie, Cosvegaz, le télé-réseau etc., étaient informés des travaux afin de planifier leurs interventions dans le planning de ceux-ci. Monsieur Moinat nous a communiqué qu'une séance d'information les concernant a eu lieu le 8 mars 2018 afin de les sensibiliser et les motiver à s'intégrer au planning.

Les soumissions sont rentrées et sont à l'heure de notre rédaction à l'étude pour la phase d'adjudication.

### **Finances :**

Les coûts sont répartis comme suit :

|  |            |                   |
|--|------------|-------------------|
| ➤ Création du collecteur EC/EU<br>(collecteur et génie civil)            | CHF        | 163'000.00        |
| ➤ Remplacement de la conduite d'eau potable<br>(conduite et génie civil) | CHF        | 107'000.00        |
| ➤ Aménagements routiers  | CHF        | 195'000.00        |
| ➤ Eclairage public<br>(luminaires et génie civil)                        | CHF        | 33'000.00         |
| ➤ Marquage, signalisation, plantations                                   | CHF        | 13'500.00         |
| ➤ Honoraires ingénieur civil et géomètre                                 | <u>CHF</u> | <u>80'000.00</u>  |
| <b>Total</b>   | CHF        | 591'000.00        |
| ➤ Divers et imprévus (10% du coût)                                       | <u>CHF</u> | <u>60'000.00</u>  |
| <b>Total HT</b>  | CHF        | 651'500.00        |
| ➤ TVA 7.7% (taux 2018)   | CHF        | 50'165.50         |
| <b>Coût total TTC</b>  | <u>CHF</u> | <u>701'665.50</u> |



Les premières projections suite à la rentrée des soumissions indiquent que la planification financière sera respectée et que le plan de financement est en adéquation avec le projet.

**Conclusion de la commission :**

Après étude du dossier, il est clair pour la commission que la réfection du chemin du Stand est nécessaire, tant au niveau de l'entretien des infrastructures et son développement que pour finaliser sa liaison avec le chemin du Geôlier et terminer les aménagements liés à l'ensemble du quartier développé dans ledit rapport.

La commission unanime recommande d'accepter le projet et les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY**

- Ayant vu le préavis municipal N°01/2018
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE :**

- De réaliser les travaux nécessaires au changement de la conduite d'eau potable, construction de collecteurs d'eaux claires et usées, création de trottoirs, mise à niveau des services et réfection de la chaussée au chemin du stand
- De financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la bourse communale
- De porter la valeur de ces travaux, CHF 701'665.50 à l'actif du bilan
- D'amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :  
CHF 223'600.15 par un prélèvement sur la réserve EU+EC, compte N° 9280.3  
CHF 146'780.45 par un prélèvement sur la réserve eau potable, compte N° 9280.6  
CHF 331'284.90, soit le solde, sur une période de 30 ans au plus.

Au cas où les fonds de réserves ne seraient pas suffisants pour réaliser les amortissements précités, les différences seront ajoutées à l'amortissement ordinaire sur une période de 30 ans.



Pour la commission désignée :

Henri Pasche



Yannick Maury



Oscar Lazzarotto (rapporteur)



Cossonay, le 14 mai 2018